

Commission Départementale des Activités Sportives Section JEUNES

Procès-Verbal n° 3

Réunion du : Jeudi 30 Septembre 2021

Présidence : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire : M. Jean Claude ALEXIS

Mme Laurence BERNARDINI

Présents : MM. Bernard BIAVA - Hervé EDLER - Loïc GUILLAUME - Lucien

MANGEMATIN - Yvan MASSOLO - Albert ROBAA - Blaise SASSO

Assiste à la réunion : M. André VITIELLO (Secrétaire Général)

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraı̂ne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



District du Var de Football





Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de – 72 heures)



ORDRE DU JOUR

- Saison 2021/2022
- Traitement du courrier
 - Informations
- Reports de rencontres

INFORMATIONS

CHAMPIONNAT

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées pour effectuer les poules en catégorie jeunes, la Commission des activités sportives a décidé, avec l'accord du Comité de Directeur, que les championnats avec des poules à 8 équipes se joueraient en deux phases par match « aller/retour ».

La 2ème phase sera constituée d'une poule des 4 équipes les mieux classées pour déterminer l'accession en division supérieure, et d'une poule des 4 équipes les moins bien classées pour déterminer l'équipe qui sera reléguée en division inférieure.

En cas de 2 poules à 8 dans une même division, il sera procédé à un match de barrage sur terrain neutre entre les premiers de chaque poule pour connaître le champion de la division et les deux derniers de chaque poule pour connaître l'équipe finissant dernière

En Catégorie U14 D3

Il a été constitué une poule à 11 équipes pour la 1ère phase avec match « aller » uniquement.



District du Var de Football



Et une poule de 6 équipes avec match « aller/retour ».

La Commission a fait ces poules géographiquement pour éviter de trop longs déplacements.

A la fin de la 1ère phase les deux premiers de chaque poule accèderont en D2

RAPPEL Modification d'horaire

Toutes les demandes de report de matches devront être faites au plus tard le jeudi précédent la rencontre avant 17h00 (article 53 du District du Var). <u>Aucun report ne sera accepté après</u> cette date.

Les reports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, <u>l'absence d'un éducateur n'est pas un motif</u> recevable pour un report.
- Préciser la date retenue par les 2 clubs pour jouer cette rencontre.
- Mentionner l'accord des 2 clubs.

La Commission des Activités Sportives « Jeunes » reste souveraine quant à l'acceptation de cette demande de report.

EQUIPES NE DESIRANT PAS REPARTIR POUR LA SAISON 2021/2022

U14 D1: CUERS/PIERREFEU

U14 D2: BRIGNOLES

U15 D3: LE LUC - St MAXIMIN - RIANS - LE MUY

U16 D1: BRIGNOLES

U16 D2: ST CYR

U17 D2: ST MAXIMIN – USAM

CLUBS DECLARANT FORFAIT POUR LA 1ère JOURNEE DE CHAMPIONNAT

U14 D3:

CAMPS / LE PRADET

LE MOURILLON / St CYR





U15 D3:

LE MOURILLON / CARQUEIRANNE LA CRAU

U16 D2:

LE MOURILLON / ST MANDRIER

CORRESPONDANCE

LA VALETTE : demande que son équipe U14D1 soit convoquée les samedis pour jouer à l'extérieur. Cette demande doit être faite entre clubs concernés.

La Commission des activités sportives ne peut intervenir.

REPORTS DE RENCONTRES

LA LONDE: demande le report du match U15D2 du 02/10/2021 au 23 ou 24/10/2021 contre SIX FOURS/LE BRUSC. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

CUERS/PIERREFEU: demande le report du match U18 D1du 03/10/2021 contre SC TOULON pour cause de match de coupe Gambardella. La Coupe étant prioritaire, la Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

US LA CADIERE: demande le report du match U15 D2 poule A contre FC SEYNOIS du 03/10/2021 au 30/10/2021. Vu l'accord écrit des clubs, la Commission dit match à jouer le 30/10/2021.

LE LUC : demande le report du match U17D2 contre NANS 1 du 03/10/2021 au 27/11/2021. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 27/11/2021.

LORGUES: demande le report du match U17 D1 du 10/10/2021 contre ROQUEBRUNE pour cause de Coupe Gambardella.

La Coupe étant prioritaire. La Commission accorde ce report et dit match à jouer le 23/10/2021





LE MUY: demande le report du match U16 D2 Poule B contre VIDAUBAN du 03/10/2021 au 23/10/2021. Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 23/10/2021.

BELGENTIER: demande le report du match U19 D1 Poule B contre OLLIOULES du 03/10/2021 au 21/11/2021. Vu l'accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 21/11/2021.

RIANS: demande le report du match U14D3 contre US VAL ISSOLE du 03/10/2021 au 20/11/2021. Vu l'accord écrit des deux clubs, la commission dit match à jouer le 20/11/2021.

CARQUEIRANNE LA CRAU: demande le report du match U19D1 du 03/10/2021 contre HYERES FC pour cause de Coupe Gambardella. Joueurs U18 jouant en U19. La Commission donne son accord et dit match à jouer le 24/10/2021.

MATCHS EN RETARD A JOUER

Le 23/10/2021

U17 D1:

ROQUEBRUNE / LORGUES

Le 24/10/2021

U19 D1:

HYERES FC / CARQ/LA CRAU



District du Var de Football



Prochaine réunion

Jeudi 7 Octobre 2021

Le Président : Guy BOUCHON

Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ

Le Secrétaire : Jean Claude ALEXIS